

L'Air du Temps

n°179 Février 2019

Bulletin mensuel de la commune de Rencurel

Sommaire

- ▶ **Forêt : réglementation de la pratique du feu et aménagements dans les Coulmes**
- ▶ **Parc du Vercors : élaborer un projet pour l'avenir avec les enfants**
- ▶ **Un couple d'éleveurs de vaches laitières à Rencurel**
- ▶ **Station : les animations**
- ▶ **Route forestière des Gélinittes et autres projets**
- ▶ **La neige : mauvais et bons côtés en photo.**

La vie de la commune c'est aussi sur : <http://www.rencurel-vercors.fr/>

EDITO

Il est beaucoup question de rapport à la nature dans ce n° de *L'Air du Temps*. Et notamment du rapport à la nature de ceux qui lui empruntent directement pour leur activité professionnelle et pour assurer leur subsistance.

Ils lui empruntent mais ils lui rendent aussi parce que tout en « exploitant » les terres agricoles et les forêts ils leurs permettent de se régénérer et de servir la biodiversité.

Comprendre ce qu'est le métier d'agriculteur dans le Vercors aujourd'hui... Comprendre ce que sont les métiers de ceux qui gèrent les forêts et y travaillent au quotidien... Avoir bien conscience de ce que nous leur devons en terme de préservation de notre environnement ...

Tout cela est indispensable pour penser notre présent et tenter d'élaborer un projet pour l'avenir.

Préparer la fête du Bleu du Vercors, porter collectivement des projets de développement ... On a là de bonne bonnes occasions à saisir pour s'enrichir mutuellement de nos pratiques et préparer l'avenir. Saisissons-les.

Michel Eymard, maire



(Forêt)

RÉGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU ET AMÉNAGEMENTS

L'arrêté préfectoral n°38-2017-04-28-007 du 28 avril 2017 régit l'emploi du feu à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, terrains à boisier du fait d'une obligation légale ou conventionnelle et landes dans le département de l'Isère (espaces définis comme espaces sensibles).

Trois périodes sont définies :

- une période verte, correspondant à un risque faible (Janvier, 1er mai au 14 juin, 16 septembre au 31 décembre)
- une période orange présentant un risque modéré (février, mars, avril)
- une période rouge correspondant à la période estivale lors de laquelle le risque est élevé (15 juin au 15 septembre)

janvier	février	mars	avril	mai	1 ^{er} au 14 juin	15 au 30 juin	juillet	août	01-15 septembre	16-30 septembre	octobre	novembre	décembre
V	O	O	O	V	V	R	R	R	R	V	V	V	V

Ce que dit l'arrêté

A l'intérieur et à moins de 200 m des espaces sensibles, il est interdit :

- toute l'année à toute personne autre que les propriétaires ou leurs ayants droit, de porter ou d'allumer du feu, de jeter des mégots et tous objets en combustion,
- de fumer en période orange et rouge, y compris sur les voies qui traversent les-dits espaces sensibles,
- aux propriétaires et aux ayants droit de porter ou d'allumer du feu, de fumer, de jeter des mégots et tous objets en combustion dans les cas suivants :
 - ⇒ par vent fort (>40 km/h), quelle que soit la période,
 - ⇒ pendant la période rouge sauf dans deux cas (apiculture, feux de la Saint Jean hors vent fort),
 - ⇒ pendant la période orange sauf dans certains cas (voir l'arrêté).
- d'utiliser des objets volants enflammés de type lanterne en tout temps à l'intérieur et à moins de 200 mètres des espaces sensibles.

Dans quels cas est-il possible d'obtenir une dérogation à cette interdiction ?

1 - Pour les installations aménagées dans les zones d'accueil du public :

Les propriétaires des zones aménagées pour l'accueil du public ou leurs gestionnaires peuvent demander une dérogation à l'interdiction d'emploi du feu dans des foyers spécialement aménagés. Cette dérogation est accordée par arrêté préfectoral.

2 - Pour les propriétaires des parcelles concernées et leurs ayants droit, en période orange :

- Dérogation permanente pour l'apiculture (enfumoirs),
- Dérogation possible sur demande pour méchoui, barbecue, feux de camp, feux de joie (déclaration auprès en mairie),
- Chantiers de charbonnières sur autorisation préfectorale.

Les aménagements dans la forêt des Coulmes

Dans la forêt des Coulmes, en application de l'arrêté préfectoral, l'ONF a réalisé des places à feux dans deux lieux très fréquentés par le public : à la Goulantière et à Pétouze

À la Goulantière



À Pétouze



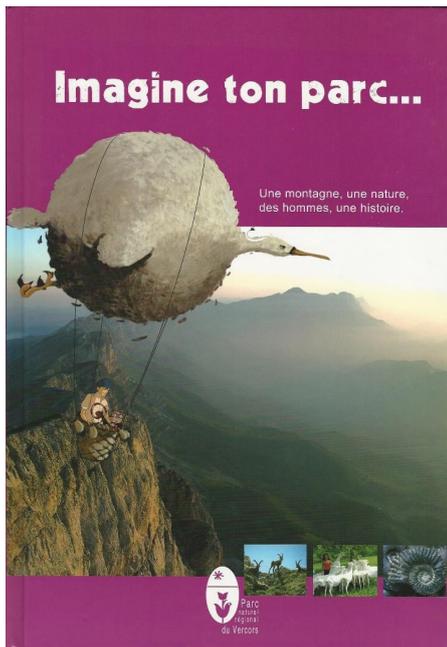
ÉLABORER UN PROJET POUR L'AVENIR AVEC LES ENFANTS

CAP 2038... Les élèves de Rencurel en action pour un nouveau projet de territoire Parc !

L'AdT n°178 (janvier 2019) a présenté succinctement ce qu'est la charte du parc du Vercors, les enjeux de son renouvellement et comment participer à la réflexion. Avec ce numéro, on entre dans le vif du sujet.

Les élèves de la classe du village (CE2, CM1 et CM2) vont apporter leur pierre à ce travail. Noëllie Ortega, chargée de mission au Parc, nous explique ce qu'ils vont faire.

Dans le cadre du travail lancé à l'automne 2018 pour établir collectivement la future Charte du Parc qui nous conduira jusqu'en 2038, le Parc du Vercors a lancé un appel à participation des écoles du territoire pour être parties prenantes de ce travail.



Huit classes du territoire ont répondu présentes pour être accompagnées par le service Éducation Culture et Participation citoyenne du Parc du Vercors dans le cadre d'un projet pédagogique qui vient de démarrer.

Ce projet pédagogique, co-construit entre les enseignants et le Parc se base sur trois grands domaines que l'on retrouve dans les programmes scolaires de l'Éducation nationale :

- l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- l'éducation à la citoyenneté,
- l'éducation artistique et culturelle.

Il s'agit de faire découvrir (ou redécouvrir) aux élèves ce qu'est un Parc naturel régional, et en particulier celui du Vercors au travers de ses grandes missions thématiques, mais aussi de son organisation.

Puis, en choisissant une thématique particulière, l'idée sera d'approfondir le rôle du Parc et des acteurs du territoire, mais aussi d'investir les élèves dans une action concrète.

Une fois ces apprentissages "maîtrisés", les élèves pourront se pencher sur le territoire de demain grâce à un média artistique : quels sont les messages qu'ils souhaitent faire passer pour construire le Parc de demain - les élèves de cycle 3 sont les futurs citoyens du territoire, il importait donc de les impliquer dans l'élaboration de cette révision de charte !

Concrètement...

Les élèves de la classe de Valérie Abondance ont décidé de travailler sur la thématique de la forêt.

Ils vont aller à la rencontre des acteurs de la forêt et pourront ainsi la découvrir sous trois aspects :

- la biodiversité,
- la forêt comme ressource économique
- la forêt comme espace de loisir.



Grâce à ces apprentissages, les élèves se lanceront dans la réalisation d'un arboretum pour faire découvrir leur forêt aux habitants de Rencurel et aux visiteurs.



Ils pourront ensuite rêver la forêt de demain et délivrer leurs messages avec les interventions d'Isabelle Raquin, chorégraphe, qui les accompagnera en utilisant la danse comme média artistique.

A la fin du mois de juin, ils partageront leur travail avec tous les autres élèves des classes qui participent au projet pédagogique (Die, Sainte-Croix, Villard de-Lans, St-Martin-en-Vercors, Pont-en-Royans, le regroupement pédagogique intercommunal de Menglon et Châtilhon-en-Dois).

Ce travail sera aussi l'occasion de donner rendez-vous à tous les habitants de la commune pour une visite commentée de l'arboretum par les élèves et un temps d'échange sur le Parc de demain !

Noëllie Ortega



(Agriculture)

UN COUPLE D'ÉLEVEURS DE VACHES LAITIÈRES À RENCUREL

Quand Rencurel, St Martin et St Julien ont décidé de co-organiser la fête du Bleu 2019 c'était notamment avec l'objectif de mieux connaître et de mieux faire connaître les agriculteurs-trices de nos communes et la diversité de leurs pratiques et de leurs productions.

Et comme ils ne pourront peut-être pas être tous présents et disponibles le jour de la fête pour rencontrer les visiteurs il nous a semblé intéressant de les rencontrer dans les mois qui précèdent la fête, de les questionner sur leur métier et d'alimenter ainsi une rubrique régulière dans les publications communales.

Après Etienne CASSET et Carla PALOMINO (AdT n°178 - janvier 2019) nous avons rencontré Christine et Hervé CHABERT qui exploitent la ferme de Bellevue, au-dessus du village.



Hervé CHABERT a toujours vécu à la ferme de Bellevue. Il a étudié à la Maison Familiale de Chatte où il a passé son BEP. L'occasion pour lui, de sortir de Rencurel, de voir d'autres fermes, d'aller en stage, de participer à des échanges avec d'autres régions de France et de se familiariser avec la gestion d'une exploitation. Christine, sa femme, venait elle aussi du monde agricole, de Sainte Eulalie, où l'on récoltait le tabac.

Ils ont repris la ferme de Bellevue, tenue par les parents d'Hervé, en 1982.

Ils élèvent des vaches laitières, des Montbéliardes et des Villardes et sont coopérateurs à Vercors Lait.

Ils sont en GAEC, le GAEC d'HYSOPE, depuis 2012.



Le lait

La traite des 25 vaches laitières a lieu deux fois par jour. Le lait est conservé dans un tank à lait et collecté tous les deux jours pour être transformé en fro-

mage à la coopérative de Villard.

Le lait est sévèrement contrôlé : un prélèvement chaque jour pour déceler la présence éventuelle d'antibiotiques, une fois par semaine, analyse de la qualité du lait.

Le Bleu du Vercors Sassenage bénéficie d'une AOP (Appellation d'Origine Protégée) ce qui crée des obligations pour la nourriture des bêtes : pas d'ensilage, pas d'OGM, 50% de matière sèche.

Une vache donne environ 6 000 litres de lait par an. La qualité du lait dépend de la nourriture : à bon foin, bon lait !

Le lait est payé en fonction de sa qualité au tarif de base de 350 € la tonne.

Les veaux



Quand un veau naît, on désinfecte le cordon à la teinture d'iode, on traite la vache, ou donne un litre de lait au veau, on lui pose les boucles et on l'installe dehors, dans la niche à veau (sauf l'été, quand il fait chaud) : un vrai progrès sur le plan sanitaire !

Il doit être déclaré à la Chambre d'Agriculture, dans les 7 jours qui suivent sa naissance.

A sa naissance, chaque animal se voit attribuer un passeport sur lequel sont inscrits : son nom, sa date de naissance, sa race, son sexe, son numéro d'identification ainsi que les nom, race,

UN COUPLE D'ÉLEVEURS DE VACHES LAITIÈRES À RENCUREL

numéro d'identification de son père et de sa mère. Y figurent aussi son lieu de naissance et des renseignements sanitaires sur le troupeau.



Les veaux sont nourris au biberon avec le lait de la mère, deux fois par jour. Ils boivent seuls.



Les mâles partent au 15^{ème} jour. Le négociant passe les chercher et les veaux se vendent aux cours mondiaux. Leur départ doit être déclaré dans les 8 jours.

Les génisses

Chaque année, six ou sept génisses sont gardées. On les écorne à 15 jours, quand la corne pousse : elles sont plus calmes. Elles sont sevrées à onze semaines. Il faut deux à trois ans pour qu'une génisse devienne vache. A Bellevue, il y a 25 génisses. Elles sont nourries avec du foin et de la farine (orge, maïs, colza).

L'insémination artificielle

L'insémination artificielle permet de connaître la qualité de la bête avant qu'elle soit née. On peut même choisir le sexe. Le planning est préparé une fois par an et on appelle l'inséminateur quand c'est le bon moment.

Une journée à la ferme

En hiver, Christine et Hervé commencent leur journée à 5 h 30.
« On prend le café. On donne le foin (12 kg par jour et par bête). On traite. On soigne les veaux. On sort le fumier. On donne la farine. On redonne du foin.

A huit heures, c'est l'heure du casse-croûte. Ensuite, on met la paille. Et on recommence la même chose à 16 h 30.

Entre temps, il faut faire de la surveillance, parer les pieds des bêtes, s'occuper de l'entretien et de la réparation du matériel...

L'été, les vaches sont dehors. On les sort à partir du 15 avril. A partir du mois de juin, elles ressortent le soir. On les rentre matin et soir pour les traire et on leur donne un peu de foin le matin.

Dans la journée, on fait les foins, on épand le fumier, on s'occupe des clôtures des parcs... On s'occupe de la volaille, des 3 chèvres, du jardin, du bois pour le chauffage... En été, on monte des génisses en alpage aux Écouges. On les monte en bétailière jusqu'au Rivet. En mai, on monte réparer les parcs, on monte les bêtes en juin et on les redescend en septembre.

Chacun des 7 alpagistes (pour une centaine de bêtes) fait deux tours de garde par semaine. Quand on est de garde, on compte les bêtes, on vérifie s'il n'y en a pas de malade et on s'assure qu'elles soient bien abreuvées (80 à 100 litres d'eau par vache). »

Les soins apportés aux bêtes sont le plus sûr moyen d'éviter les maladies. En prévention, on utilise les branches de houx dans l'étable pour éviter la teigne et la galle. Pour les maux les plus courants, on a recours à l'homéopathie. Et quand c'est nécessaire, le vétérinaire prescrit des antibiotiques. Mais alors, le lait est impropre à la consommation.

De nos jours, les agriculteurs ne sont ni isolés, ni seuls maîtres dans leur ferme. Ils ont de multiples occasions de se rencontrer lors des assemblées générales des diverses instances dans lesquelles ils sont impliqués.

Les subventions étant parfois plus élevées que le salaire, elles entraînent un certain nombre de contraintes : bien connaître la loi et s'y conformer. Les agriculteurs sont aidés en cela par la chambre d'agriculture du département. Mais la gestion des papiers est un des désagrément du métier.

A Rencurel, il faut ajouter dans les difficultés, la pente et l'accès. Les transporteurs qui livrent les aliments passent par les Coulmes et par conséquent ne livrent que quand les routes sont ouvertes. Ce qui oblige à faire des stocks pour la mauvaise saison et à bien les gérer.



Quand on est en GAEC en couple, on ne peut pas faire de roulement pour les week-ends ! Mais, même si le métier d'agricultrice équivaut à cent métiers... travailler en couple, partager les tâches et prendre les décisions à deux est une force !

Si Hervé et Christine avaient une baguette magique, leur premier souhait serait de ne plus travailler le dimanche et surtout de s'exonérer de la traite du dimanche soir ! Ils devraient prendre leur retraite à 62 ans. Ils aimeraient que leur ferme continue à vivre de l'élevage, même s'ils ne voient pas d'avenir pour les vaches laitières. Ils ne pousseront pas leurs enfants à reprendre la ferme. Ils aiment leur métier, varié, intéressant, enrichissant, surtout l'élevage. Mais pensent que ce n'est pas possible pour un jeune.

Nous les remercions pour ces rencontres chaleureuses et souhaitons que des jeunes, comme ils l'étaient quand ils ont repris la ferme, trouvent leur bonheur à relever ce défi !

Monique Eymard

(Au jour le jour)

FÊTE DU BLEU DU VERCORS 2019

Les ateliers de préparation de la fête continuent. Il n'est pas trop tard pour les rejoindre !

Pour suivre l'avancement du travail : http://www.parc-du-vercors.fr/fr_FR/fete-du-bleu-4200.html


**Tous les mercredis
à 20h**
Atelier décoration
St Julien-en-Vercors
Salle des fêtes


**Jeudi
14 mars à 20h**
**Atelier animation
et diversité culturelle**
St Martin-en-Vercors
Salle du Conseil


**Vendredi
15 mars à 20h30**
**Atelier animaux
et diversité agricole**
St Julien-en-Vercors
Salle du Fouillet


**Jeudi
21 mars à 20h30**
**Collectif RPI
(restauration, parking,
installation)**
La Balme de Rencurel
Salle du Coucourou

(Vie associative)

CLUB DE LA DOULOUCHE : LES CRÊPES !

Le 4 Janvier le Club de la Doulouche organisait la première manifestation de l'année, la galette des Rois bien appréciée par une quarantaine de personnes, au Restaurant de la Bourne.

Le 8 Février vient le tour des crêpes avec la traditionnelle boisson, le cidre.



Tout le monde s'est promis de se retrouver le 1^{er} mars pour le concours de belote à la Scie. Sans oublier le repas cabri le 23 mars.

Ce furent deux journées où tout le monde était ravi de se retrouver pour le début de la nouvelle année.

Merci à tous les participants
Michel Feugier

(Forêt communale)

ROUTE FORESTIÈRE DES GÉLINOTTES



Dans le cadre du régime forestier, l'ONF a assuré, pour la commune, la maîtrise d'œuvre (coût : 2 000 €) de la réfection complète de la route forestière des Gelinottes qui améliorera la desserte, donc la valeur, de la forêt communale de Rencurel (canton du Bois des Coulmes).

C'est l'entreprise Blanc qui avait été retenue pour un montant de 10 356 € HT (AdT n° 167 de décembre 2017) et qui a réalisé les travaux.

Ces travaux sont subventionnés à 60% par l'Europe, La Région et le Département. Montant de la subvention : 7 413.60 €.

Autres projets de desserte de parcelles de la forêt communale :

- Piste des Philiberts : la réception définitive des travaux devrait avoir lieu en mai.
- Projet de route forestière et de pistes dans les cantons du Follet et de Neurre (AdT n°174 - septembre 2018)
Ces aménagements concernant la forêt domaniale, des forêts communales et des forêts privées, des discussions sont en cours pour finaliser le projet.
- Projet de route forestière sur le canton de Lurias. Ce projet est porté par l'ASA des 4 Montagnes.

(Au jour, le jour...)

AGENDA Février - Mars

Les Coulmes

EN VERCORS

Samedis
16, 23 février
et 2 mars
de 17h00 à 20h00
**Nocturne
ski alpin**

Col de Romeyère

Samedi
23 février
de 18h à 20h00

**Relais à
l'amériCoulmes**

Col de Romeyère

Samedis
16, 23 février
et 2 mars
à 20h00
**Descente aux
flambeaux
puis
Feu d'artifice**

Col de Romeyère

Mercredi
6 mars
de 13h30 à 16h30

**Carnaval
à ski**

Le Faz - Presles

Toutes les informations sur la station
(contact, enneigement, plan des
pistes, tarifs, animations, location...):
<http://www.rencurel-vercors.fr/1972-activites-d-hiver.htm>

Photo Philippe Stref

**Vendredi
1^{er} mars à 14h00**

**Club de la Doulouche
Concours de belotte**

La Balme de Rencurel
La Scie


**Lundi 4 mars
à 19h**

Conseil municipal

Rencurel


**Judi 4 avril
à 19h**

Conseil communautaire
SMVIC

ETAT CIVIL Janvier

Naissance

Roxane TOURTET

née le 16 janvier 2019
à Echirolles

de Audrey FILONI
et de Mickaël TOURTET

PETITE DERNIÈRE

Une lame vient d'enrichir la panoplie des engins de déneigement de la commune. Elle sera bien utile pour mieux racler le bitume. Les tests ont été concluants.



TAD Février - mars

**Renaud Callet vous emmène
à St Marcellin**

**Jeudi 21 février
Jeudi 7 mars
Jeudi 21 mars**

Départ à 9h05 du village

Tarif aller-retour : 5 €

**N'oubliez pas de réserver au
04 76 38 96 18**

L'Air du Temps n°179

Bulletin mensuel de Rencurel

615, rue de la mairie - 38680 RENCUREL

Tel : 04 76 38 97 48

Courriel : rencurel.mairie@orange.fr

Dépôt légal : février 2019

Directeur de la publication : Michel Eymard

Maquette et mise en page :
Michel Eymard

**Tirage en 180 ex. : Vigny-Musset Repro
50, Allée des 2 Mondes 38100 GRENOBLE**

Ont contribué à ce numéro (textes et photos) : Michel Eymard, Monique Eymard, Michel Feugier, Frédéric Lattard, Jules Méallier, Noëllie Ortega, Philippe Stref.

(Hiver)

LES MAUVAIS ET LES BONS CÔTÉS DE LA NEIGE

Le week-end des 2 et 3 février, les fortes chutes de neige accompagnées d'un vent du Nord qui soufflait en rafales ont rendu le déneigement des voies départementales et communales compliqué.

Frédéric Lattard et Joël Bélier-Bénistand, ont parcouru la voirie communale presque sans discontinuer de 4h à 18h, dimanche 3 février, mais les conditions de circulation restaient très difficiles.

Deux sorties de route spectaculaires se sont heureusement terminées sans blessé. Juste de grosses frayeurs.

Au Col, des vacanciers en séjour à *Cœur des Montagnes* ou dans les gîtes ont eu la sagesse de différer leur départ du dimanche soir au lundi matin.



Véhicule du Département (chasse-neige/saleuse) en difficulté sur la RD35 à quelques kilomètres du Col de Romeyère



Route de Presles, le véhicule a quitté la route mais n'a heureusement pas versé.

Avec les vacances d'hiver, le soleil est revenu. Place aux joies de la neige !

